

Objet :
Réglementation de la circulation
Route du Villaret

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par **Plus de Prod** relative aux stationnements de véhicules sur la voie public
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de cette demande

ARRÊTE

Article 1 :

Plus de Prod est autorisé à stationner ses véhicules sur la route du Villaret du n°105 jusqu'au hameau du château **du 03/04/2023 7h00 au 06/04/2023 10h00.**

La circulation sera alternée par feux tricolores et la signalisation obligatoire sera mise en place par Plus de Prod.

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Responsable du CERD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (jmeuterlos@gmail.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Affiche sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 28/03/2023

